

Edito >

Premier bilan de mandat : Entre ambition et modération il faut choisir !

Deux ans après le début de notre mandat, c'est déjà l'heure du bilan pour la majorité départementale. En réalité, la première année a été consacrée à l'élaboration du projet. C'est une particularité de cette majorité de ne pas proposer de projet au moment des élections et de le construire une fois en place. Dès lors, nous aurions pu imaginer une élaboration plus participative faisant appel aux élus qui ne siègent pas avec la majorité et aux citoyens. Ce ne fut pas le cas. Nous avons déjà évoqué le projet l'année dernière lors de sa présentation et aujourd'hui, quel bilan en dressons-nous ?

Une année c'est court pour tirer des enseignements sachant que l'ensemble des déclinaisons n'a pas été encore présenté. Ces deux dernières années ont été financièrement très favorables avec, à chaque fin d'exercice, des cagnottes considérables. Pourtant, nos services publics départementaux sont loin d'avoir été renforcés à la hauteur des besoins. Répondant à la mobilisation des personnels et confortant nos demandes, des postes ont été créés en action sociale certes. Néanmoins, ils ne venaient que compenser en retard et ne pouvaient, à eux seuls résoudre les difficultés d'organisation. Nous voyons encore une rentrée difficile. Nous ne sommes toujours pas à la hauteur concernant la prise en charge des enfants en danger, concernant les enfants et jeunes en situation de handicap. Les plans annoncés s'agissant du handicap ou du vieillissement sont des rustines. Ils ne règlent pas les difficultés récurrentes, en particulier par manque de places d'accueil.

Nous pourrions évoquer les collèges. Là, nous attendons toujours un plan ambitieux capable de porter les enjeux de la transformation des modes d'apprentissage. Un plan qui donnerait les moyens qu'ils manquent aux agents des collèges.

Nous savions que ce mandat serait celui des grands défis pour faire face aux chocs sociétaux actuels. Il serait, pour cela, nécessaire que le Conseil départemental ne fasse pas de la modération un totem et arrête de se dire ambitieux tout en appuyant sur le frein. Montrons la force et la pertinence de l'échelon départemental, échelon des solidarités hu-



Félicitations !

Sébastien Fagnen, élu Sénateur de la Manche.

Le 24 septembre, les grands électeurs de La Manche étaient appelés à élire les trois



Sénateurs de notre Département. La liste menée par notre ancien collègue au Conseil départemental, Sébastien Fagnen a remporté un de ces sièges.

Quelques jours plus tard, Sébastien prend ses marques au palais Bourbon. Félicitations à lui. Il saura mener avec efficacité sa nouvelle mission.

Bon à savoir...

Votre lettre numéro 6

En cette rentrée 2023, les sujets d'inquiétude ne manquent pas. Le Conseil départemental s'est réuni fin septembre pour sa session du troisième trimestre et, déjà, se dessine, sur les visages de certains, la mine des mauvais jours. Pourquoi ? Principalement pour des questions financières. Le ralentissement du marché immobilier vient réduire les droits de mutation dont les recettes ont aidé, ces dernières années, à passer les crises. Notre Département, du fait de son attractivité historique et post-covid, du fait de son littoral bénéficie d'un marché immobilier dynamique. Les droits de mutation ont alimenté des cagnottes plusieurs années de suite. Et les réserves financières du Département sont bien remplies. Le ralentissement que l'on connaît actuellement est d'ailleurs moins fort dans la Manche qu'au niveau national. Et d'autres recettes sont à la hausse. C'est pourquoi il ne faudrait pas que cet arbre financier ne cache la forêt des manquements auxquels le Département doit faire face en particulier s'agissant de ses compétences premières. Le défi du vieillissement, la prise en charge des enfants en danger, l'accompagnement des personnes en situation de handicap... sans parler des ressources humaines indispensables à la mise en place des politiques publiques... il y a encore de nombreux combats pour faire évoluer les priorités de ce Conseil départemental.

Utilisez les QR-Codes

Dans cette lettre, scannez les QR Code pour accéder au fichier PDF des interventions.



Les interventions en vidéo

La plénière est retransmise en direct et consultable en différé sur Youtube. Le second QR-Code renvoie à l'intervention en vidéo.



Ordre du jour

- HORS SÉRIE -

- 0-01 Projet de mandature 2022-2028 - Filières de développement - Energies marines renouvelables - Principes de soutien à l'implantation de l'entreprise FLOWATT sur le port de Cherbourg-en-Cotentin

- ACTION SOCIALE -

- 1-01 Projet régional de santé - Avis du Département de la Manche
- 1-02 Projet de mandature 2022-2028 - Mesures nouvelles en faveur des personnes en situation de handicap dans le Département de la Manche
- 1-03 Politique du handicap - Convention constitutive de la communauté 360 du Département de la Manche 2023-2025
- 1-04 Rapport d'exécution du Contrat départemental de la prévention et de la protection de l'enfance
- 1-05 Projet de mandature 2022-2028 - Lancement d'un appel à projet - Cinq places d'accueil et d'accompagnement pour les cas les plus complexes des

- APPUI AUX TERRITOIRES -

- 2-01 Projet de mandature 2022-2028 - Mise en place d'un réseau d'espaces de travail partagés
- 2-02 OPH Manche Habitat Saint-Lô - Demande de garantie globale - Prêts "réhabilitation"
- 2-03 Syndicat mixte Ports de Normandie - Bilan de la concession publique d'aménagement "Port de Cherbourg"

- NATURE ET INFRASTRUCTURES -

- 3-01 Projet de mandature 2022-2028 - Risques naturels littoraux - Réflexion collective sur notre rapport au littoral avec l'appel à idées "Empreintes-Habiter le littoral manchois en 2050" - Diagnostics de réduction de vulnérabilité du bâti - Travaux de protection douce
- 3-02 Contrat de plan Etat Région (CPER) 2021 - 2027 - Volet mobilité - Première discussion avec l'Etat et point d'avancement - Financement complémentaire sur la RN 13
- 3-03 Projet de mandature 2022-2028 - Réseau cyclable d'intérêt départemental - Pérennisation des aménagements tests réalisés sur le territoire de Granville terre et mer

- ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE -

- 4-01 Participation à la création de la société publique locale "GTM nautisme"
- 4-02 Prolongation du projet d'adressage départemental

Ouverture de la séance plénière

21/09/2023

Intervention de Karine Duval

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,



L'heure de la rentrée a sonné. Nous souhaitons une belle année scolaire aux enfants et jeunes des écoles, collèges et lycées de notre Département ainsi qu'aux enseignants et à l'ensemble des personnels au service de la vie des établissements et de la réussite éducative des élèves. En disant cela, je pense en particulier aux agents du département dans les collèges qui doivent souvent faire avec des moyens humains en tension dans de nombreux établissements. Je pense aussi aux cuisiniers dans ces mêmes collèges qui doivent faire avec un prix de repas difficile à tenir... Ce sont des sujets qu'il faudra continuer d'aborder.

Une rentrée scolaire connaît donc toujours son lot de difficultés : manque de professeurs, manque d'AESH et de prise en charge des personnes en situation de handicap, précarité des étudiants, des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, drames des vies volées, je veux penser aux migrants avec les drames que nous venons de vivre en méditerranée et qui ne manqueront pas de se répéter.

A cette rentrée, nous avons connu de graves difficultés liées au transport scolaire des enfants en situations de handicap. Le nécessaire respect des règles de la commande publique nous a obligé à revoir notre dispositif qui s'appuyait, jusque-là, sur des entreprises locales ayant une bonne connaissance du territoire et des besoins des enfants. La défaillance d'une entreprise et les différentes difficultés liées à la gestion à une plus grande échelle de situations qui nécessitent du cas par cas, ont engendré des situations inacceptables où des enfants, déjà en situation d'inclusion plus ou moins difficile du fait de leur handicap, ont été mis à l'écart un moment important : la rentrée scolaire. Si nos services départementaux ont réagi rapidement, je pense néanmoins que nous devons veiller, dans de pareilles situations à anticiper et à bien accompagner les familles en amont. A chaque situation difficile, renforçons notre accompagnement pour éviter de gérer dans l'urgence. Au final, nous ferions certainement des économies et, surtout, les familles ressentiraient cette bienveillance tellement nécessaire lorsque le quotidien est si difficile. En l'occurrence, les notifications pour le transport, c'est le département qui les signe. Nous savons les familles concernées, il est, dès lors, facile de les contacter si le dossier n'est pas reçu. Vous savez, je crois qu'il faudra vraiment, un jour, que nous changions, collectivement de posture et de faire de la lutte contre le non-recours, une fierté !

Ceci dit, en ce temps de rentrée, si vous me le permettez et sans aucune nostalgie je me souviens que lors de la précédente mandature, il nous était souvent reproché de faire de la politique nationale. Mais aujourd'hui chers collègues, alors que les dépenses budgétaires supplémentaires de la décision modificative seront présentées en deux parties : celles imposées par l'Etat et les autres, comment ne pas interroger le gouvernement au regard de l'impact des décisions prises sur notre Conseil départemental ?

- Dans le domaine de la santé : nous évoquons le Projet Régional de Santé (PRS) il y a quelques minutes et nous le savons bien, ce sujet de l'accès aux soins est devenu, à juste titre, la préoccupation majeure de nos concitoyens.
- Dans le domaine du travail : alors que nous sommes en période de plein emploi les chiffres du RSA ne baissent pas comme nous l'escomptions pour plusieurs raisons : nouveaux demandeurs mais aussi retour au RSA de personnes remises dans l'emploi par le GIP Tandem. Je ne vais pas revenir sur nos critiques de cette stratégie orientée entreprises, nous aurions préféré avoir tort... Pourtant, on ne peut que constater qu'il est nécessaire de se poser la question de savoir comment accompagner au mieux les personnes très éloignées de l'emploi qui restent le cœur de cible de notre action puisque emploi il y a. Et, je ne pense pas que les 15 à 20 heures d'activité obligatoire imaginées dans la loi « plein emploi » soient la réponse adaptée.
- Dans l'accueil des MNA qui seront chaque jour plus nombreux ?

Avec cette loi grand âge qui tarde quand on sait qu'il va falloir réinterroger maintenant nos politiques du vieillissement car bientôt une femme sur deux vivra cent ans et que la majorité des Français sera des seniors ? Repenser nos politiques pour que le vieillissement ne soit pas vu que sous le prisme de l'action sociale, sortir la question de la longévité du social pour être partagée dans sa transversalité, en pensant public et non âge car, à 65 ans on n'a pas les mêmes besoins et envies qu'à 90. Il y aura, bientôt, trois générations de seniors dans notre société. Nous devons, dès aujourd'hui, répondre à la fois aux attentes des populations qui avancent en âge et dans l'urgence répondre à la demande de places en EHPAD pour les plus de 85 ans

D'une manière générale, il faut donner aux gens l'envie de se projeter, ne pas mettre que des rustines, dire aux gens « vous avez le choix et vous décidez de ce qui est bien pour

Suite de l'ordre du jour, page suivante...

vous » et acter la participation citoyenne comme essentielle. Je ne referai pas le débat sur le revenu des jeunes mais il me semble essentiel, pour aller vers une société où chacun a la parole et a sa place. Une société inclusive c'est une société où chacun a sa place naturellement, fraternellement et oserai-je dire « intergénérationnellement ».

Pour protéger et accueillir les populations et répondre au plus près comme nous l'avons fait pendant les crises sanitaires entre autres que nous propose-t-on ?

Un conseiller territorial ? Des ressources qui vont connaître un déclin net avec, je vous le concède, la baisse à venir des droits de mutations (même si la Manche ne sera pas aujourd'hui le département le plus impacté) ? Nous avons besoin de ressources dynamiques pour des services publics forts !

Loin de moi l'idée de faire des querelles de clocher même si le Président de la République nous y invite en annonçant vouloir sauver les clochers de France ! Mais que nous propose-t-on quand le même Président reçoit les partis politiques comme il a pu le faire à St Denis ! Nous avons des Institutions : un Parlement un Sénat et c'est bien là que le débat doit avoir lieu devant les citoyens qui rejettent déjà avec force ce qu'ils considèrent comme des arrangements d'arrière-boutique de politique qu'ils mettent tous dans un même sac !

Je terminerai par une note positive en saluant l'engagement de tous : Députés, Président du Département, Maire autour du projet FLoWatt : nous pouvons nous réjouir de ce projet qui à terme permettra la production d'énergie décarbonée. Nos prédécesseurs ont lancé ce grand chantier de reconversion du port départemental et régional de Cherbourg autour des énergies marines renouvelables. Le pari a fonctionné et, aujourd'hui, nous devons accompagner cette nouvelle étape qui a, avec le désengagement du gouvernement, pris bien trop de retard. La Manche est un territoire du mix énergétique et le port de Cherbourg, la clé de voûte des EMR. Nous souhaitons que cet engagement de tous pour l'énergie soit le même pour ce qui préoccupe au quotidien nos concitoyens : le logement, l'accès aux soins, la protection des enfants, le bien vivre et bien vieillir !

Texte



Vidéo



Ordre du jour

- AFFAIRES GÉNÉRALES -

5-01	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil départemental du 26 juin 2023
5-02	Désignation de représentants de l'assemblée départementale au sein des organismes
5-03	Gestion des ressources humaines - Trajectoire des postes
5-04	Création d'un complément indemnitaire pour les encadrants des territoires de solidarité
5-05	Délégation de compétences au président - Décisions prises dans le cadre de la commande publique
5-06	Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle au titre de l'année 2023 (FDPTP 2023)
5-07	Répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (FDTADE) 2023
5-08	Décision modificative n° 1 du budget principal et du budget annexe des sites et musées
5-09	Décision modificative n° 1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement
5-10	Commission permanente - Election

Rapport 1.01 >Projet régional de santé - Avis du Département de la Manche

21/09/2023

Intervention de Frédérique Boury

> La méthode ne fait pas tout !

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,



Nous venons d'entendre la présentation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) concernant le Projet Régional de Santé (PRS) sur lequel nous devons donner un avis (consultatif)... Ce

débat ressemble à s'y méprendre, à ce que nous vivons périodiquement lorsqu'il s'agit de donner un avis sur le PRIAC... avec, malheureusement, le même questionnement au bout... savoir à quel degré nous allons exprimer nos réserves voire notre mécontentement... En espérant que notre voix soit entendue... ce qui n'est jamais certain. Bref... Ici, la particularité du PRS c'est que l'on nous demande de nous prononcer sur un cadre tout en essayant de nous rassurer en nous expliquant qu'il y aura, par la suite une déclinaison départementale. Pour autant... on voit mal comment la déclinaison pourrait être plus favorable que le cadre général. D'ailleurs, vous l'aurez certainement déjà compris, pour nous, ce sera un avis défavorable à ce projet (nous verrons à la fin de ce débat la manière dont

sera formulée la proposition de l'assemblée départementale pour indiquer notre vote).

Pour autant, nous avons trouvé que la méthodologie d'élaboration de ce PRS était bonne. Le travail de concertation et la qualité du dialogue sont à souligner.

Comme vous le savez, Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) a eu à se prononcer. Ce conseil est une instance de démocratie participative locale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Nous reprenons volontiers ses critiques.

Malgré des enjeux bien identifiés, il y a une dichotomie avec les objectifs envisagés qui laissent penser qu'une enveloppe budgétaire a été décidée avant l'étude des besoins. Parfois avec des mots valises et quelques belles promesses, le trop grand nombre d'axes proposés nous fait craindre d'un saupoudrage financier.

Concernant la pertinence du projet en termes de structuration des services : A l'heure de la création des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), et de nouveaux pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA) par exemple en Côte des Isles avec 40 professionnels, et alors que

nous nous dirigeons donc vers une offre de soin répartie entre divers soignants et sur un même territoire... le plan cloisonne les problématiques. Les 14 facilitateurs de parcours sont prévus, mais seulement pour 2028, et viendront ajouter une couche au millefeuille de la coordination.

Aujourd'hui sur notre département nous avons 129 adultes en aménagement Creton. Le plan ne propose que la création de 10 places... Comment allons-nous faire du préventif quand tout est déjà embolisé des services de soins externes aux établissements ? Là encore, le projet propose une petite évolution qui est peut-être à même d'absorber les nouvelles demandes, mais certainement pas de trouver des solutions aux besoins urgents non pris en compte depuis des années. La situation impose de résoudre les problèmes anciens ET de préparer le présent et l'avenir.

L'oubli et la sous prise en charge de la santé mentale, un ségur de la Santé inachevé, l'attente de l'application de la loi grand âge, la prévention contre le suicide, les violences intra-familiales, le harcèlement et la médecine scolaire et d'une manière générale la violence institutionnelle sont autant d'axes à retravailler, non pas au regard des financements

Karine Duval

> La santé, préoccupation numéro 1 des citoyens



« Il y a quand même quelque chose qui est compliqué. La santé, compétence régalienne, OK ! La santé, préoccupation première des Français, que ce soit dans les communes à tous les niveaux, c'est le sujet numéro un. Donc nous, élus locaux, départementaux, régionaux, c'est une de nos préoccupations aussi. On fait évoluer les lois, la loi 3DS évolue pour donner aux départements, régions des leviers. Mais dans les financements et dans qui fait quoi et qui est obligé de faire quoi : Rien ! Il y a aussi le côté de notre département avec ses spécificités et son côté insulaire, toutes les difficultés qu'on a pu relever par rapport au handicap. Et un système, que ce soit de l'accès aux soins ou sur les établissements pour les personnes en situation de handicap, on peut parler l'embolisation. Donc on peut avoir des vœux pieux, on peut avoir tout ce qu'on veut, on va mettre un projet sur un système qui est déjà complètement embolisé. Donc c'est plus possible ! Voilà, c'est un peu le sens aussi de notre colère et de notre vote contre. »

disponibles mais au regard des besoins – c'est au gouvernement de les trouver !

On s'aperçoit aussi que notre Département compte un fort taux de demande de reconnaissance de handicap. Comment l'analyser ? Ni a-t-il pas des causes à rechercher en termes de prévention ?

Dans un autre champ, on retrouve une préconisation forte sur le maintien à domicile. Très bien ! Mais quels sont les moyens réels en face car aujourd'hui la réalité du terrain est catastrophique avec des aides ménagères très demandées, pas cher payées, pas formées, démotivées et fatiguées. Et quid des « invisibles » que sont les aidants naturels ? Là aussi il faudrait s'inscrire dans une démarche de résolution des carences, de prévention, d'anticipation. Ces métiers doivent évoluer, si l'on veut aller vers le service autonomie à domicile : Aide au ménage et aux soins d'hygiène, certes, mais le soutien du principe de maintien à domicile englobe aussi une aide administrative : lecture des courriers et courriels, prise de contact avec des professionnels du quotidien – un plombier, une assurance, le livreur de combustible..., des conseils sur les offres de soin et d'accompagnement égarées bien loin des usagers dans le millefeuille bureaucratique de notre pays. A l'heure où les robots aspirateurs-laveurs et les robots lave-vitre peuvent soulager les aides à domicile de la partie la plus physique de leur travail, il est temps d'élargir le profil du poste – et les formations – à des compétences différentes mais indispensables. Il y a longtemps qu'on ne fait plus les routes à la pioche alors pourquoi se briser le dos avec un balai !

Dans un cadre réglementaire certes contraint, on ne peut pas dire que ce PRS pousse à l'innovation en matière d'accès aux soins.

Enfin, un autre sujet est celui de savoir comment articuler les compétences entre le niveau État et le niveau local sur ces enjeux de santé : responsabilité, portage projets, financement, équité d'accès aux soins. Il faudrait clarifier et savoir quel est l'échelon le plus efficace pour agir ? Quel est celui qui en a les moyens ?

Nous attendons aussi de découvrir la déclinaison départementale de ce PRS. Dans un territoire comme le nôtre, confronté au vieillissement de sa population, confronté au handicap, confronté à des difficultés parfois majeures d'accès aux soins les plus basiques... Nous devons montrer l'exemple et faire les premiers pas pour un dialogue ferme avec l'État et l'ARS.

Comme le CDCA, qui s'est exprimée très défavorablement pour un PRS qui manque de clarté sur les rôles et les moyens, et comme je l'ai indiqué tout à l'heure, notre position est, qu'en l'état actuel des informations qui nous sont données, nous nous positionnons de manière défavorable à ce projet.

Texte



Vidéo



Rapport 1.02 > Mesures nouvelles en faveur des personnes en situation de handicap dans le Département de la Manche

21/09/2023

Intervention de Pierre-François Lejeune

> Des avancées mais pas à la hauteur des besoins.



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

En attendant l'élaboration du prochain schéma médico-social du Département, un outil stratégique et prospectif, vous nous soumettez dans cette délibération de nouvelles mesures en

faveur des personnes en situation de handicap dans notre Département.

Il faut le reconnaître, c'est un signe positif qui va dans la bonne direction après des années d'immobilisme. En effet, la politique départementale se résumait principalement à la labellisation "Territoire 100% inclusif". Bien que l'objectif soit louable et que nous le soutenions, il nécessite un véritable changement de paradigme. Malheureusement, tant qu'il n'y aura pas une impulsion nationale

réelle, il sera difficile localement de mettre en place pleinement la société inclusive.

Ce qui est également regrettable, c'est l'absence d'évaluation de cette politique publique. Aucun bilan global de ce label obtenu en 2018 n'a été réalisé. À l'heure où nous prenons des décisions fondamentales pour les années à venir, il est indispensable de disposer d'outils pertinents d'évaluation pour une gouvernance efficace et pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs de nos concitoyens, tout en assurant une utilisation judicieuse de nos ressources financières et humaines.

Cette délibération expose six points à valider, que nous allons aborder dans l'ordre.

Pour le soutien au maintien à domicile, vous nous demandez de valider le financement à hauteur de la moitié de l'équipe mobile de l'association ACAIS. Nous soutenons pleinement cette proposition, car il est essentiel d'offrir une offre complémentaire en matière

de soutien à domicile pour les personnes lourdement handicapées désireuses de vivre chez elles. C'est une nécessité, notamment pour les personnes cérébrolésées.

Cependant, il est urgent de mettre en place de manière effective les places nécessaires, telles qu'elles sont prévues dans l'appel à projet que vous évoquez, étant donné les longues listes d'attente. À titre d'exemple, l'association ACAIS a signalé qu'une personne accueillie à l'IME avait atteint l'âge de 32 ans... Un IME est normalement réservé à des enfants et des jeunes jusqu'à l'âge de 20 ans. Rappelons également les chiffres précis du PRS : 129 jeunes de plus de 20 ans restent en attente de places dans les établissements médico-sociaux pour enfants, fautes de disponibilités dans le secteur adulte.

Pour prévenir les ruptures de parcours, vous proposez le déploiement de places supplémentaires, en collaboration avec l'ARS, pour

les établissements d'accueil médicalisés, pour un montant annuel de 500 000 €. Nous sommes d'accord avec cette initiative, mais faute de chiffres précis, il est difficile pour nous de déterminer si le nombre de places proposées correspond effectivement aux besoins. Pour prendre des décisions éclairées, il est essentiel d'avoir une transparence réelle concernant la situation, notamment sur le plan quantitatif.

Nous regrettons également l'absence de places supplémentaires dans nos foyers occupationnels d'accueil (FOA), relevant exclusivement du conseil départemental. Aucune proposition concrète sur ce sujet n'a été formulée, pourtant, nous sommes conscients que les listes d'attente sont longues, ce qui peut entraver la réalisation de projets de travail en ESAT, faute de logements disponibles. Cette situation relève de notre responsabilité directe, n'exigeant ni autorisation de l'ARS ni financement de leur part.

Vous nous proposez également le financement



d'une enveloppe exceptionnelle de 200 000 € par an, sur la durée de la mandature, à destination des établissements et services du secteur du handicap, afin de les accompagner dans des situations complexes. Cette initiative est intéressante, mais elle suit le modèle du fonds de l'ARS. Le défi réside dans la non-pérennité de ces fonds, ce qui rend difficile l'engagement de nouveaux salariés par les associations gestionnaires, faute de visibilité sur les financements.

Comme nous l'ont indiqué les associations gestionnaires, les situations qualifiées de complexes découlent souvent du manque de places ou de l'inadéquation des structures aux besoins des personnes accompagnées. Par exemple, dans le secteur de l'enfance, il existe un besoin non comblé d'unités plus structurées et spécialisées, dotées notamment de personnel formé aux problématiques spécifiques et bénéficiant d'un taux d'encadrement plus élevé, afin de combiner des soins, notamment psychiatriques, et un accompagnement éducatif.

Pour accompagner les établissements et services du secteur du handicap dans la préparation de l'avenir, vous proposez la revalorisation de leur dotation allouée par notre collectivité. Nous ne reviendrons pas sur le débat de janvier dernier et sur l'analyse que nous avons réitérée en juin dernier, notamment en ce qui concerne les EHPAD. Nous sommes satisfaits de cette mesure, car les constats sont évidents et les situations budgétaires préoccupantes. Les établissements médico-sociaux sont confrontés

à une hausse des dépenses, incluant la nécessité de revaloriser les salaires des professionnels et l'impact de l'inflation sur les coûts alimentaires et énergétiques. Ça fait longtemps qu'ils sont confrontés à « l'effet ciseau ». Cependant, il est important de noter qu'il faut désormais tenir compte de nouvelles prescriptions du SDIS, avec des commissions de sécurité émettant des avis défavorables en l'absence de deux encadrants de nuit pour chaque structure, ce qui engendre des charges supplémentaires en termes de personnel pour les associations gestionnaires.

En ce qui concerne le financement d'une politique d'aide à l'investissement d'un montant de 6 millions d'euros sur la durée de la mandature, soit 1 million par an, nous avons une réelle divergence. Nous estimons que cette somme est insuffisante compte tenu des enjeux. La question du handicap est au cœur de nos compétences départementales. Sur les 182 millions alloués au budget 2023, cette somme ne représente qu'à peine 0,5% du budget d'investissement de notre collectivité. Nous comptons sur notre territoire des établissements médico-sociaux vieillissants, parfois véritables passoires thermiques, nécessitant d'importants investissements pour répondre aux besoins des personnes accompagnées. Nous savons également que ces établissements vieillissent plus rapidement en raison de certaines pathologies des résidents. La limite fixée à ne pas dépasser 20% du coût total des travaux ne va pas dans le bon sens. Aujourd'hui, les associations gestionnaires voient leur capacité d'autofinancement diminuer considérablement, tandis que les taux d'intérêt continuent d'augmenter. Imposer ce ratio risque de freiner de nombreux projets.

En ce qui concerne l'organisation d'un colloque ou d'une série de conférences-débats fin 2023-début 2024 sur les enjeux du handicap dans la Manche, il est effectivement important de réfléchir. Le Département joue un rôle majeur dans la solidarité, mais il n'est pas le seul acteur. Pour élaborer des orientations stratégiques, il est essentiel de collaborer avec d'autres acteurs autour d'un diagnostic médico-social partagé.

Compte tenu de tous ces éléments et des enjeux exposés, bien que le signal soit positif, nous considérons qu'il reste encore du chemin à parcourir pour répondre à nos obligations et, surtout, aux besoins des habitantes et habitants de la Manche qui attendent de nous des solutions concrètes à leurs problématiques. Par conséquent, dans un souci de responsabilité, le groupe de la gauche sociale et écologiste s'abstiendra.

Texte



Vidéo



Pierre-François Lejeune

> Enfance en danger : Lettre ouverte de 23 départements



« Monsieur le Président, chers collègues. Alors bien évidemment, nous allons voter favorablement pour cette délibération car finalement c'est juste une prise d'acte de ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait. Mais je souhaite profiter de cette délibération pour que nous puissions nous associer aussi à une lettre ouverte qui envoyée cet été. Une lettre ouverte qui a été adressée à Charlotte Caubel, qui est la nouvelle secrétaire d'État chargée de l'enfance par 24 présidents de département, qui appellent à la mise en place d'États généraux de la protection de l'enfance. Alors effectivement, de manière globale en France, même si on peut dire que, au niveau du département de la Manche, ça a été un peu plus limité, la période estivale qui s'achève a été une fois de plus extrêmement difficile pour la protection de l'enfance : Des lieux d'accueil d'urgence saturés, des professionnels qui travaillent dans des conditions dégradées et les demandes de protection en attente qui s'accumulent. Cet état paroxystique souligne, de façon criante, les problématiques structurelles de cette politique publique. Et donc aujourd'hui, c'est toute la chaîne de la protection de l'enfance qui est enrayée, avec des conséquences désastreuses et irréversibles pour les enfants et leurs familles. Et donc, face à cette situation, on a eu différents débats mais le département de la Manche aussi le fait, les départements font de la protection de l'enfance leur priorité ; Vous l'avez évoqué dès le début dans le vote projet de mandature, Monsieur le Président. Ils engagent des moyens importants pour redonner de l'air à ce système que l'on peut dire quand même à bout de souffle. Et force est de constater que les départements ne peuvent pas et n'ont, à eux seuls, à transformer en profondeur cet écosystème qui est en crise. Si la loi leur a confié cette compétence, sa mise en œuvre suivant les parcours et la spécificité des situations, doit s'articuler avec d'autres politiques publiques qui relèvent aussi de l'État : Je pense à l'éducation nationale, aux agences régionales de santé en passant par la justice et la protection judiciaire de la jeunesse. La réussite de la prise en compte de ces enfants implique que chacun fasse sa part et je fais écho aussi à la délibération que nous avons eu sur le PRS où vous indiquiez, Je pense qu'on peut faire le parallèle avec la loi taquet, qu'il n'est plus concevable que les départements ne soient vus que comme des prestataires de

l'État, de simples exécutants de politiques publiques élaborées le plus souvent sans réelle concertation. Et donc ces carences dans la prise en charge au titre de la solidarité nationale sont nombreuses, comme le soulignait récemment le défenseur des droits. Alors il n'est plus possible, il n'est plus supportable qu'il soit ainsi dans notre République qui se veut égalitaire et fraternelle. Convaincus que seule une stratégie interministérielle ambitieuse pourra répondre aux besoins des enfants, ils appelaient de leurs vœux et j'espère que notre Assemblée le fera également, la mise en place d'États généraux de la protection de l'enfance en 2024. »

Thierry Letouzé

> A quand la présentation du plan vélo !



Merci Président, merci Jean-Claude [Braud] de cette présentation. Et puis merci aussi du petit point que tu as fait à la fin de ton intervention sur le plan vélo, je m'apprêtais à intervenir effectivement dessus. Je me réjouis également de vous voir réjouir de voir arriver ce plan, mais en attendant, on n'a toujours rien vu. Alors on en parle. Donnez-nous une date, donnez-nous, rendez-vous, présentez-nous quelque chose ! Moi, ce que je veux dire : quand on parle d'un plan, ça veut dire quoi un plan ? Ça veut dire qu'on a une organisation qui nécessite de justifier, de réfléchir sur des besoins, sur une orientation. On parlait tout à l'heure des difficultés qu'on va avoir sur le trait de. Est-ce que c'est pris compte sur l'aménagement, on ne sait pas ! Financièrement, comment on fait pour gérer ? Il y a des contraintes, etc. Voilà ce que c'est qu'un plan, ça amène toutes ces réflexions. Je ne dis pas que vous l'avez pas fait, ce que je dis c'est juste qu'on n'en a pas vu les conclusions. Donc. Aujourd'hui, on nous présente des morceaux de puzzle qu'on a jeté à droite à gauche, comme ça, qui sont peut-être très bien, et on va voter avec vous pour déclencher ces opérations, il y a pas de problème, mais en attendant il faudrait quand même que cette Assemblée puisse se prononcer sur une orientation globale de ce que va être le RCID du département de la Manche. Alors Jacques [Coquelin] disait tout à l'heure que « quand on aime, on ne compte pas ! », ben moi je vous garantis que les jours qui nous séparent de cette présentation, je les compte.

Rapport 2.01 > Mise en place d'un réseau d'espaces de travail partagés

21/09/2023

Intervention de Stéphanie Coupé

> Pour un soutien plein et entier des tiers-lieux



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Nous voulions, nous élus de la gauche sociale et écologiste, par cette intervention indiquer notre réflexion, notre sentiment sur ce projet qui s'inscrit dans le cadre du souhait de

développement des espaces de co-working dans la Manche, émettre quelques réserves et même des propositions.

Mais tout d'abord, une petite mise au point sur les termes : les espaces de co-working sont des lieux dans lesquels sont mis à disposition du public différents équipements : ordinateurs, accès Internet haut débit, imprimante, photocopieurs. Ils constituent ainsi des espaces de travail partagés et sont destinés à :

- Permettre à des personnes qui travaillent seules chez elles d'avoir un équipement équivalent mais dans un lieu fréquenté par d'autres professions. On trouve là des indépendants du secteur tertiaire : métiers du numérique et de la communication, journalistes, chargés de mission ou de projet, bref, des métiers que l'on peut exercer en solitaire avec un matériel informatique basic, mais qui offrent une véritable opportunité de rencontres.
- Plus récemment, on y trouve des salariés, en réponse aux problématiques sanitaires de confinement : travailler à distance mais dans un environnement propice au travail sans être isolé.

Plusieurs éléments tendent à montrer qu'il y a une opportunité de développer un maillage territorial d'espace de travail partagé : l'accès au haut débit encore inégal sur le territoire ; le désir de ne pas travailler seul, l'accès à un équipement, les nouveaux usages du numérique comme les fablab, le développement de la fibre sur le territoire, la transition écologique... Si les arguments donnés vont dans le sens du co-working, nous nous interrogeons sur la forme qu'il doit prendre.

Les réflexions actuelles indiquent certes que le recours au télétravail est sollicité. Les dernières études montrent aussi que beaucoup de personnes ayant choisi le télétravail reviennent en arrière et le limitent très souvent à une journée par semaine ; l'isolement et l'impact sur le lien social sont souvent identifiés comme des freins dans l'exercice de cette pratique. Les entreprises, de leur côté, après deux ans d'expérience de travail à distance ont constaté la perte à des degrés divers de la cohésion de leurs équipes et ne développeront pas davantage le télétravail, voire le limiteront à une pratique occasionnelle.

L'accès au haut-débit est indéniablement l'argument maître de développement du télétravail et par ricochet, des espaces de co-working pour les particuliers qui n'y ont pas accès. Mais il se développe sur tout le territoire - Manche Numérique y travaille - ce qui fait que la création d'un espace de travail aujourd'hui sur le critère principal d'accès à un haut débit ne vaudra plus, dans la plupart des cas, dans quelques mois.

De plus, le modèle économique est fragile : Les salariés qui souhaiteraient rejoindre un espace de co-working ne paieront pas pour le faire un montant qui tourne en général autour de 150€ par mois, et même si on invite les entreprises à prendre ces frais en charge, le nombre d'usager possible en milieu rural est trop faible pour rentabiliser le coût d'installation et d'utilisation des espaces auquel s'ajouterait le salaire d'une personne qui accueille les usagers tous les jours sur une amplitude horaire suffisante.

Ces éléments posent donc la question de la pertinence d'un maillage territorial de création d'espace de co-working. Pourtant, demeure le besoin de création d'espaces de rencontres et d'échanges qui soient aussi propices au télétravail.

Et si le département a pour ambition d'anticiper et de préparer le territoire de demain, de faire de ces lieux un levier d'attractivité en déployant des actions plus respectueuses de l'environnement et à l'écoute des besoins des habitants de la Manche, nous pensons nous, qu'il faut aborder les choses différemment. Anticipons, appuyons-nous sur les territoires et ce qui est déjà réalisé.

Le Lieux Dix, modèle de ce qui est présenté dans ce projet, est très différent : il ne s'agit pas seulement d'un espace de co-working, mais d'un tiers-lieu.

Un tiers-lieu est espace ouvert où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle.

L'histoire toute récente de la création d'espace de co-working montre que c'est bien le développement d'autres axes qui rend viable la création de ces espaces. On y adjoint ici une crèche, là des équipements sportifs, ou encore un bar, une médiathèque, une salle d'exposition, un environnement culturel...

Le point commun de tous ces lieux est l'implication des usagers, l'expérimentation de nouvelles formes de travail ou de consommation, le développement ou le maintien du lien social... la création d'un espace de co-working devient pertinente si elle répond à plusieurs besoins pour lesquels les collectivités cherchent ou mettent déjà en œuvre d'autres propositions.

C'est pourquoi, nous pensons qu'il faut que ce projet d'espaces de travail partagés s'imaginent différemment, en cohérence avec l'existant ou les besoins des territoires. Par exemple,

- Soutenons la création d'un tiers-lieu comprenant des espaces dédiés à la culture ou aux échanges (salles d'exposition, espace parents/enfants, espace de répit pour les aidants) ;
- Aidons à l'agrandissement d'une médiathèque par exemple, pour y inclure une salle de travail ;
- Favorisons l'aménagement d'une salle dédiée dans une maison des associations ;
- Proposons la rénovation de bâtiments dédiés à ces usages ;
- Participons à l'achat de matériel lorsque ces lieux d'échange existent déjà : épicerie solidaire, un espace culturel ou un fablab (ça existe en effet)
- Appuyons-nous sur des espaces départementaux tels que les musées départementaux en aménageant, par exemple, des espaces de

co-working ou dans les boutiques Attitude Manche.

Alors oui, nous sommes favorables à ces nouvelles solutions d'accueil pour les télétravailleurs sans se fermer sur la forme et l'endroit qui les accueillera. Et si quelque part apparaît, à cause de la particularité d'un territoire, le besoin d'un espace de co-working au sens strict du terme, pourquoi pas !

Partons d'abord de ce qui existe pour le renforcer et le développer selon les besoins de chaque collectivité.

C'est pourquoi nous voterons pour ce projet d'étude, en souhaitant que l'enquête de faisabilité s'élargisse à la possibilité de soutenir, au-delà des espaces de co-working, les tiers-lieux en général.

Texte



Vidéo



Rapport 0.01 > Principes de soutien à l'implantation de l'entreprise
FLOWATT sur le port de Cherbourg-en-Cotentin

21/09/2023

Intervention de Pierre-François Lejeune

> La reprise de l'hydrolien est une bonne nouvelle.



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Au nom de notre groupe, je tiens à exprimer notre profond soutien pour le projet de ferme pilote d'hydroliennes dans

le Raz Blanchard, porté avec détermination par les sociétés Quair, HydroQuest et les Constructions Mécaniques de Normandie (CMN), et de l'investissement de notre conseil départemental de deux millions d'euros prévu pour cette initiative.

Ce projet s'apprête à écrire un nouveau chapitre de l'histoire industrielle de notre territoire en misant sur l'audace et l'innovation.

Ce projet représente une opportunité majeure, à la fois sur le plan industriel et énergétique. Il nous positionne à la pointe de l'innovation en matière d'énergie et de transition écologique, renforçant notre souveraineté énergétique.

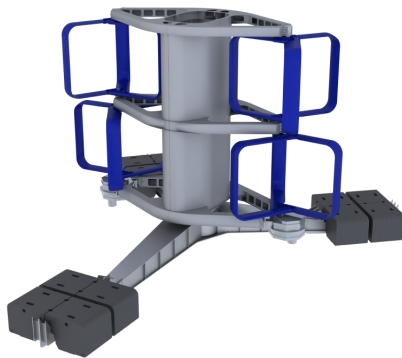
En cette période marquée par les effets dévastateurs du changement climatique, il devient essentiel de persévérer dans notre démarche de diversification énergétique et de recherche de nouvelles sources d'énergie respectueuses de l'environnement. Quelle meilleure façon de tirer profit de la puissance de nos ressources marines que de les convertir en énergie électrique !

Plus que jamais, notre territoire se positionne en tant que pôle d'excellence en matière de

diversification énergétique, renforçant également la position européenne du port de Cherbourg-en-Cotentin.

Nous accueillons avec une grande satisfaction l'annonce du gouvernement sur son soutien financier à hauteur de 65 millions d'euros.

C'est la juste reconnaissance des efforts inlassables, de la stratégie novatrice, et de la détermination de nos industriels qui, main dans la main, ont présenté une solution technique et industrielle crédible et solide.



Après de nombreuses péripéties survenues au cours de la dernière décennie, à une époque où de grandes entreprises industrielles renonçaient les unes après les autres à s'engager dans le développement de la technologie hydrolienne, cette alliance a été persévérante et a réussi à susciter l'intérêt de l'État, obtenant enfin la reconnaissance et le soutien financier que méritait sa politique novatrice.

Karine Duval

> L'humain, ressource essentielle du Conseil départemental



« Je voudrais justifier mon abstention. Donc bien entendu, on ne va pas refaire le débat du CST où nous ne nous sommes pas abstenus ligne par ligne sur les créations de postes ou les transformations qui sont mises en place. Mais je voulais faire un petit point d'alerte et puis un focus sur la gestion des ressources humaines parce qu'à l'aune de ce qu'on a pu voir ce matin dans le PRS et sur les objectifs qui sont ceux de notre collectivité, c'est un levier sur lequel vraiment il faut investir pour espérer mener à bien nos missions. Je prends l'exemple de la MDA qui autant dans les process que dans le recalibrage et la création des postes, montre qu'il y avait des choses à faire et qu'en s'y attelant, on y arrive. Et comme nous avons bien entendu qu'il vaut mieux prévenir que guérir, je voudrais alerter sur quelques points, notamment en tout ce qui concerne les restructurations, les réorganisations de services et les créations de postes que l'on voit. Je pense qu'il y a vraiment des problématiques qui relèvent de positionnements politiques à avoir et de décisions à prendre, à savoir nos choix, notre choix budgétaire, nos priorités. Donc j'en vois plusieurs qui doivent nous préoccuper et notamment, on le verra avec le complément IFSE que nous allons voter, c'est sur l'attractivité des postes d'encadrement. Ils nécessitent certes une revalorisation et, vous y répondrez, mais aussi d'agir sur la qualité du travail et les conditions de travail de ces encadrants. Sachant qu'encadrer, ça suppose qu'on ait un effectif, une organisation adaptée et un accompagnement. Quand je dis accompagnement au changement et c'est à cet effet que j'avais demandé en CST, et que je vais avoir, le DUERP, le document unique d'évaluation des risques. Professionnels. Parce que je pense qu'il y a vraiment une attention particulière à y porter. Et pointer quelque chose de difficile et de compliqué dans notre collectivité, je ne jette pas la pierre, mais je pense que c'est vraiment quelque chose d'important, sur le remplacement. On le voit dans les collègues où on a rationalisé le travail, on a un panorama des collègues de pas assez dotés,

Séance plénière du Conseil départemental > 21 septembre 2023

bien dotés oserais-je dire sur dotés. Mais comme il y a toujours des situations difficiles dans les collèges et par rapport à ça, la pyramide des âges, l'allongement de la durée du travail. Ce sont vraiment des choses qu'il va falloir qu'on prenne en compte dans nos politiques RH parce qu'on va avoir des gros soucis et on le sait, sur le reclassement des agents... J'aimerais vraiment qu'on soit vigilant par rapport à ça. C'était le sens global de mon abstention qui n'est pas une abstention contre les créations de postes bien entendu. »

C'est aussi un succès dans la stratégie de diversification des Constructions Mécaniques de Normandie (CMN).

Au-delà des perspectives de développement industriel et commercial à l'horizon, nous nous félicitons de voir cette entreprise emblématique, fondée par Félix AMIOT, prendre position en tant que leader mondial dans une technologie orientée vers l'avenir.

C'est aussi la réussite de notre mobilisation territoriale. Comme le prouvent les succès passés et présents, lorsque des responsables politiques de divers horizons travaillent main dans la main au service de notre territoire, ils peuvent donner naissance à de grands projets porteurs d'espoir.

Nos prédécesseurs avaient travaillé ensemble pour l'extension du port, avec la création de 39 hectares gagnés sur la mer. Cette décision a joué un rôle essentiel dans le développement des énergies marines renouvelables (EMR) sur notre territoire. C'est tout un tissu industriel qui s'est constitué, pourvoyeur d'emplois pour nos habitants.

C'est un moment important pour notre territoire et pour l'avenir de notre planète. Nous votons donc, bien-entendu, en faveur de cette délibération.

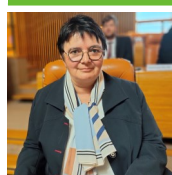
Texte



Vidéo

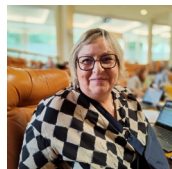


Vos élus



Karine Duval

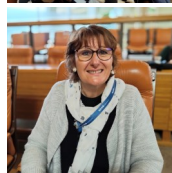
Cherbourg-En-Cotentin 2
Présidente du groupe
Commission :
Affaires générales



Frédérique Boury

Les Pieux

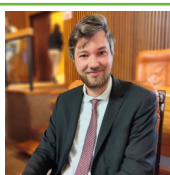
Commission :
Action sociale



Odile Lefaix-Véron

Cherbourg-En-Cotentin 4

Commission :
Action sociale



Pierre-François Lejeune

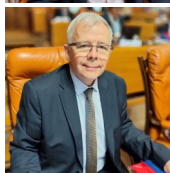
Cherbourg-En-Cotentin 1
Vice-Président du groupe
Commission :
Action sociale



Stéphanie Coupé

Cherbourg-En-Cotentin 5

Commission :
Appuis aux territoires



Gilles Lelong

Cherbourg-En-Cotentin 5

Commission :
Attractivité et numérique



Emmanuelle Bellée

Cherbourg-En-Cotentin 1

Commission :
Attractivité et numérique



Dominique Hébert

Cherbourg-En-Cotentin 4

Commission :
Appui aux territoires



Thierry Letouzé

Cherbourg-En-Cotentin 2

Commission :
Nature et infrastructures

Le clin d'oeil

Les 15, 16 et 17 novembre se tenaient les assises de l'assemblée des départements de France à l'occasion du 92ème congrès à Strasbourg.

Parmi les différentes séquences de ces assises que nous évoquerons dans la prochaine lettre, le Président et la Présidente des comités d'organisation des jeux olympiques et para-olympiques sont venus faire un point d'étape. A cette occasion ils ont présenté « la torche » de la flamme olympique qui passera dans la Manche le 31 mai.



Contacts

Courriel : groupe.gse50@manche.fr

Tél : 02 33 05 97 92

Courrier : Conseil départemental de la Manche, 50050 Saint-Lô Cedex

Collaborateur du groupe

Martial Defoy : martial.defoy@manche.fr

Twitter : @gse_cd50

Facebook : facebbok.com/gse.cd50

La lettre

Cette lettre peut être téléchargée sur notre site : www.gse50.fr/lettres

N° 6 > novembre 2023

Directrice de publication : Karine Duval

Calendrier

Séance plénière :

Vendredi 15 décembre 2023 à 9h30.

Rappel : Les séances plénières sont des assemblées ouvertes au public. Pour y assister il suffit de s'adresser à l'accueil de la Maison du département.

Par ailleurs, les séances plénières sont retransmises sur le site du Conseil départemental.

Commissions permanentes :

- Vendredi 17 novembre 2023
- Jeudi 21 décembre 2023
- Vendredi 19 janvier 2024
- Vendredi 16 février 2024

Les réunions de la commission permanente ne sont pas ouvertes au public.

L'ensemble des délibérations est consultable sur le site manche.fr :

<https://www.manche.fr/mon-departement/lassemblee/actes/tous-les-actes/>

En septembre 2023, l'Agence Régionale de Santé de Normandie a présenté aux départements son Projet Régional de Santé.



Ce Projet Régional de Santé, qui définit, pour les 5 années à venir, la politique de l'état en matière de santé, est un bon exemple de développement d'un savoir-faire de plus en plus développé dans la

société : piloter du rien.

Avant d'entrer dans le détail, il nous faut rappeler qu'il s'agit d'une politique d'envergure : elle va concerner, pour les 5 prochaines années, les 3 319 000 habitants de Normandie. Pour la Manche, cela concernera les 500 000 habitants du département. Il ne s'agit pas d'une catégorie socio-professionnelle précise, ou d'une partie de la population, mais de tous : chacun d'entre nous aura, une ou plusieurs fois lors des 5 prochaines années, besoin d'un service de santé.

Comment devient-on virtuose de cet art de « piloter du rien » ?

En tout premier lieu, il faut mobiliser les troupes. L'éditorial du Projet Régional de Santé (qui aurait pu, si sa fonction n'était pas d'orienter d'entrée le propos, se nommer introduction, ou présentation) est presque une ode à la grandeur – on entendrait presque fanfares et violons ! Grandeur des enjeux, grandeur de l'engagement, du collectif. Tout est amplifié : le mot *défi* se glisse partout, les *grandes transformations à l'œuvre* sont comme des puissances souterraines monstrueuses prêtes à nous happer, les *projets d'envergures* feront de nous des héros avec la *force du collectif* et notre capacité à marcher d'un seul pas comme une armée de soldats dans une *mobilisation totale et simultanée*...

Et, en contrepoids de ce grand élan romanesque, la rationalité, parfaitement organisée et construite, du contenu : un document de 290 pages, clair, bien présenté, avec des schémas pertinents, des focus dans des encadrés de couleur, qui ordonne, trie et classe, entraîne le lecteur dans un univers du contrôle total, permet de suivre la démarche pas à pas : Ainsi, le PRS se

composent de trois parties : le SRS, le PRAPS, le COS. Le COS, pour cadre d'orientation stratégique, est irrigué par 3 principes d'action, des axes, des territoires de santé au nombre de 7, avec des résultats attendus définis par les termes *Plus de...* *Moins de...*, avec des enjeux de Santé Normands au nombre de 7 également (ce chiffre a peut-être, dans ce récit, une fonction magique ?) déclinés sur 35 pages, construit comme un poème avec des vers qui reviennent toutes les deux pages, dans le même ordre : *Contexte Régional ; Enjeux ; Du cadre d'orientation à l'Action...* etc, etc, et des *Critères de réussite* : *D'autres « plus de » / « moins de »* tout à fait novateurs. Par exemple : Plus d'alternatives à l'hospitalisation, ou Moins de consommation de tabac, d'alcool ou de drogue.

Ce flou du « plus de » / « moins de » est contrebalancé de temps en temps par des *indicateurs* et des *cibles* sous forme de pourcentage qui, à la 20ème page donnent un peu l'impression que ce PRS a tout de même une ambition. Mais il faut attendre la page 46 pour avoir à nouveaux quelque chose qui ressemble à un objectif chiffré... un petit tableau qui ambitionne de passer d'une Valeur 160 en 2023 à 320 en 2028 mais ne dit rien à personne, même si on sait qu'il s'agit d'EMGD (équipes mobiles de gériatrie à domicile) et non pas de carottes, car nulle part, dans ce document de 290 pages, n'apparaît un état des lieux des besoins. 230 EMGD répondront-elles aux besoins d'1% des personnes âgées ? 10% ? 80 % ? Il serait utile, pour éventuellement anticiper une situation catastrophique, de le savoir.



Car, aussi professionnel que soit le document, et même en ayant la complaisance d'oublier l'absence totale d'un état des lieux, on sent bien vite que les résultats réels de la mise en œuvre de ce projet quinquennal seront quasi nuls. Un exemple, qui concerne une toute petite partie de la population :

les objectifs pour la scolarisation en milieu ordinaire des enfants handicapés : passer de 3,3% à 5%.

Voilà ce que savent les membres de l'Agence Régionale de Santé qui ont analysé le terrain, récolté les données, les besoins, les ont analysés, triés... et cachés.

Ils ont préparé ce document avec le plus grand sérieux, avec le désir réel d'apporter quelque chose, de développer la santé. Ils ont inventé des nouveaux mots, de nouveaux acronymes, ont mis des verbes d'action à l'infinitif partout pour énumérer les actions (environ 7 actions par page dans le Schéma Régional de Santé sur 67 pages, soit 532 actions). Ils ont soigné la présentation, se sont appuyé sur des connaissances générales, ont essayé de penser à tout et à tous, alors qu'ils savent déjà que ce sera vain.

Ce document est à l'image des conditions de travail de tous les soignants : se mobiliser professionnellement et psychologiquement, tenir et travailler encore et encore alors que le bateau a déjà coulé, alors que la réalité les mettra en échec chaque jour. Ils partagent avec les enseignants, entre autres, un sens des responsabilités qui fait complètement défaut au gouvernement : ils ont conscience des besoins de la population en face d'eux, de la vulnérabilité des personnes pour lesquelles ils travaillent. Ils ne peuvent pas abandonner le combat, lâcher les citoyens. **Voilà ce qu'est la politique du rien : laisser les professionnels et les citoyens construire eux-mêmes la fiction qui leur permet de tenir sans moyens un peu plus longtemps.**

Les élus locaux le savent aussi. Les conseillers départementaux de la Manche ont accueilli le Directeur de l'ARS - courageusement venu défendre l'impossible - ont réagi, ont protesté contre le vide de ce projet et la gravité des conséquences sur la population... mais ils l'ont validé, malgré tout, à 42 voix pour sur 54. Parce qu'ils savent que le gouvernement ne bougera pas, quoi qu'il arrive ; parce que tout le monde a peur de l'avenir...et que rien, c'est quand-même déjà quelque chose.

* En italique, citation du document de présentation du projet